

Rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2018
(Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés)

Introduction

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 99,99% par Société Générale dont l'objet est de refinancer un portefeuille de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitué de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancé par l'émission d'obligations sécurisées notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif figurent les prêts collatéralisés octroyés par SG SFH à Société Générale.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers est apporté en garantie à SG SFH, en contrepartie de prêts collatéralisés octroyés par SG SFH à Société Générale, et apparaît donc au hors bilan de SG SFH. Ce portefeuille de prêts personnels immobiliers est originé par Société Générale, par le Groupe Crédit du Nord, par BOURSORAMA et par la BFCOI (Banque Française Commerciale de l'Océan Indien).

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers tous garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

I. Prêts garantis

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par SG SFH.

A. Répartition des encours de prêts garantis

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours en euros
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Caution délivrée par un établissement de crédit (Crédit Logement)	34 086 799 097,19

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 30 Juin 2018

B. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

Somme des encours en euros pour lesquels Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = CRD	24 869 222 910,57
Somme des encours en euros pour lesquels Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = 80% Valeur du bien	9 217 576 186,62
Total encours	34 086 799 097,19

C. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion de ces prêts

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 30 Juin 2018 se répartissent par année de conclusion de ces prêts, comme suit :

Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours en euros
1989	94	14 846 912,84
1990	28	4 987 248,76
1991	52	9 086 529,35
1992	83	15 163 285,00
1993	112	20 509 477,11
1994	120	21 919 069,83
1995	106	18 695 841,44
1996	123	21 149 551,41
1997	136	22 112 251,67
1998	179	20 756 200,32
1999	352	25 500 106,35
2000	561	25 146 446,43
2001	1 161	34 302 319,84
2002	1 984	58 076 622,31
2003	5 966	157 400 786,55
2004	8 573	312 526 267,71
2005	15 294	769 619 990,52
2006	17 178	1 013 746 665,37
2007	17 561	1 185 443 086,68
2008	15 241	957 258 963,98
2009	21 546	1 401 398 704,44
2010	41 221	2 903 777 967,63
2011	33 751	2 176 656 043,94
2012	23 706	1 943 734 419,22
2013	24 829	2 584 644 466,95
2014	26 495	3 121 855 953,86
2015	51 182	6 952 420 355,31
2016	27 292	4 075 812 780,77
2017	25 256	4 050 748 793,47
2018	771	167 501 988,13
TOTAL	360 953,00	34 086 799 097,19

D. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années le plus proche

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 30 Juin 2018 se répartissent, en fonction de leur durée résiduelle, comme suit :

Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier le plus proche)	Nombre de prêts	Encours en euros
0	13 112	87 381 721
1	16 571	286 317 810,60
2	18 855	539 168 201,21
3	18 585	655 883 416,07
4	18 492	819 590 428,67
5	18 092	976 416 776,06
6	20 193	1 295 570 852,41
7	22 264	1 671 426 225,83
8	23 504	1 960 203 600,45
9	20 141	1 863 609 712,79
10	18 478	1 927 644 353,52
11	20 339	2 273 410 386,01
12	21 679	2 636 036 700,24
13	20 099	2 608 291 036,24
14	14 493	2 018 628 560,24
15	11 975	1 748 539 064,11
16	14 106	2 138 401 443,25
17	14 211	2 310 198 418,21
18	12 208	2 110 950 190,98
19	7 670	1 382 117 771,03
20	3 157	476 041 958,88
21	3 783	586 994 849,60
22	3 490	622 073 929,19
23	2 921	577 724 554,91
24	1 935	418 289 596,19
25	356	60 491 539,83
26	203	29 343 152,83
27	33	4 679 608,54
28	5	784 229,83
29	3	589 008,89
Total	360 953	34 086 799 097,19

E. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens financés

Les encours mobilisés correspondent en totalité à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France :

	Encours en euros	Localisation du bien
Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	34 086 799 097,19	France

F. Répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

La répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture, correspond, pour chaque prêt personnel immobilier mobilisé, au montant minimum entre :

- le capital restant dû
- 80% de la valeur du bien réévalué.

Quotité éligible	Répartition en euros	Répartition en pourcentage
CRD	24 869 222 910,57	74,68%
80% valeur du bien réévalué	8 430 153 231,00	25,32%
Total général	33 299 376 141,57	100,00%

G. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

II. Expositions sur des personnes publiques

NEANT

III. Organismes de titrisation et entités similaires

NEANT

IV. Valeurs de remplacement

- A. Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier, ou garantis par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit.

NEANT

- B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement établis dans un État membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen lorsqu'elles bénéficient du second meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et

financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 30/06/2018	Valeurs au 30/06/2018	Dépôts au 30/06/2018	Notations externes S&P/Moody's/Fitch
France			2 003 741	A-1/P-1/F1
Société Générale SA Total			2 003 741	

Durée résiduelle arrondie au nombre d'années entier le plus proche (en milliers d'euros)	Titres au 30/06/2018	Valeurs au 30/06/2018	Dépôts au 30/06/2018
Disponibles			1 563 741
< 1 an			440 000
2			0
3			0
4			0
5			0
6			0
7			0
8			0
9			0
10			0
Total			2 003 741

C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 513-10 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7)

NEANT

V. Remboursements anticipés

La proportion, exprimée en pourcentage, des remboursements anticipés enregistrés au cours de la période, rapportée à la moyenne des encours de fin de mois peut être estimée comme suit :

Taux moyen de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale **sur le premier trimestre 2018 : 4.72%**

Taux moyen de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale **sur les 12 derniers mois : 7.62%**

VI. Risque de taux

Suite à la restructuration intervenue le 6 mai 2015, SG SFH a retiré l'ensemble de ses swaps d'actif et de passif.

- Répartition des encours de swaps (notionnels) au 30 Juin 2018 :

(En milliers d'euros)	Total des notionnels au 30/06/2018	Groupe Société Générale (En %)	Contrepartie externe (En %)
Taux fixe contre Euribor 3M			
Micro couverture sur obligations foncières	0	100%	0%
Total	0	100%	0%

Les autres éléments du bilan sont couverts selon les règles de gestion du Groupe Société Générale.

L'analyse de risque de taux repose principalement sur l'analyse de la sensibilité. Cette sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une translation de la courbe de taux de 1%.

La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités suivantes :

- sensibilité à court terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 0 et 1 an ;
- sensibilité à moyen terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 1 et 7 ans ;
- sensibilité à long terme calculée par addition des sensibilités des intervalles supérieurs à 7 ans ;
- sensibilité globale calculée par addition de toutes les sensibilités

- Sensibilités de la position de taux (en millions d'euros) :

Sensibilité globale +1% (en millions d'euros)	Total	Dont CT	Dont MT	Dont LT
30 Juin 2018	0,1	0,1	0,0	0,0

La Sensibilité de la position de taux reste stable par rapport au trimestre dernier.

VII. Couverture du besoin de liquidité

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17 relative aux éléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie mentionnée à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, les calculs prennent en compte le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n°99-10 arrêté au 30 Juin 2018 soit 4.72%.

Au 30 Juin 2018, la position de liquidité minimale sur les 180 prochains jours est positive de 1 569.3 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du semestre. Cette position de liquidité minimale traduit le fait que le montant du Pré-maturity Test reste désormais dans les comptes de SG SFH et n'est plus remplacé.

Le remboursement en principal de l'Obligation de Financement de l'Habitat Série 47 retained (FR0012843126) arrivant à l'échéance le 17 juillet 2018 n'a pas été pris en compte dans les sorties de trésorerie car cette émission a pour caractéristique d'être Soft Bullet avec une extension de maturité automatique d'un an.

En cas de position de liquidité négative, SG SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances d'intérêts et de capital perçues des valeurs de remplacement.